

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-16392/24/BM

■ Attribution de subventions à Aix-Marseille Université pour l'organisation d'événements de culture scientifique - Approbation d'une convention - MGDIS n°5828 et n°5984 95038

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence stratégique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le soutien et l'aide aux acteurs de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) est au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM. La Métropole y a notamment réaffirmé son intention de contribuer à renforcer les capacités de recherche du territoire et à valoriser la recherche à travers un soutien aux événements de culture scientifique.

Ces actions contribuent à favoriser le partage des savoirs et les échanges entre les chercheurs et les citoyens et à valoriser ainsi le travail de la communauté scientifique. Elles facilitent l'accès à une information scientifique de qualité pour le grand public et le public jeune en particulier, permettant à chacun de mieux s'approprier les enjeux des évolutions scientifiques et de découvrir le travail des scientifiques et les métiers issus de la recherche. Les manifestations de culture scientifique ont pour objectif de stimuler, chez les jeunes, l'intérêt pour la science, la curiosité à l'égard des carrières scientifiques et, in fine, de susciter des vocations.

C'est en cela que ces événements encouragent la curiosité et l'apprentissage, contribuent par leur positionnement très amont à l'attractivité de métiers (recherche, R&D, ingénierie) et secteurs d'activité jouant un rôle essentiel dans l'élaboration des solutions à apporter aux grandes transitions, notamment écologique et énergétique. Ils permettent de nourrir le vivier de talents et les capacités futures de recherche, d'innovation et d'ingénierie du territoire métropolitain.

Le présent rapport propose donc un soutien de la Métropole à deux événements de culture scientifique organisés par Aix-Marseille Université en 2024, se répartissant comme suit :

- La « Nuit européenne des chercheurs », organisée le 27 septembre

La « Nuit européenne des chercheurs » est un rendez-vous européen de culture scientifique qui se déroule simultanément dans plus de 300 villes en Europe et 16 villes en France. Chaque édition a permis d'accueillir plus de 1 500 visiteurs uniques dans les soirées et d'impliquer plus de 500 élèves dans des journées dédiées. Les formats de médiation et de communication sont conçus en commun, ce qui contribue à la qualité et à la notoriété de l'événement.

Les grands objectifs de la Nuit européenne des chercheurs sont de :

- Sensibiliser les citoyens à la science, aux métiers de la recherche, aux formations et faire connaître l'excellence scientifique du territoire métropolitain ;
- Atteindre une population large qui ne se déplace pas généralement lors d'événements scientifiques, lors d'une soirée festive ;
- Proposer au public une variété de rencontre avec des chercheurs issus de toutes disciplines ;
- Expérimenter de nouvelles formes de rencontres chercheurs-publics attractives et ludiques.

La thématique retenue pour la 20^e édition en 2024 est le « Hors-piste ». Elle permettra de valoriser des thématiques de recherche parfois moins connues (sociologie, psychologie, histoire, arts, ethnologie, paléontologie, droit, sciences de l'information et de la communication...), mais aussi de faire découvrir de nouvelles thématiques de recherche comme l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies, l'interdisciplinarité, l'alimentation durable, les villes de demain, les mobilités futures.

- Le « Souk des sciences », organisé à l'automne 2024

Le « Souk des sciences » est une action hors-les-murs destinée à tout public, aux habitants et passants de l'espace public. Il s'agit d'un ensemble de stands animés par des scientifiques dans des lieux de vie : place de marché, centre commercial, rue piétonne.

En 2024, cet événement itinérant fêtera sa 21^e année, avec plusieurs emplacements envisagés : la Canebière à Marseille, les Allées provençales à Aix-en-Provence. Ce sont une douzaine de stands animés par des chercheurs d'AMU, du CNRS, de l'Inserm, du CEA et de l'IRD, et par des associations de culture scientifique, qui seront proposés aux passants de 11h à 18h pour faire découvrir les recherches actuelles au moyen de démonstrations, expériences et ateliers d'observations.

Les grands objectifs du Souk des sciences sont de :

- Eveiller la curiosité scientifique, discuter des idées reçues, sensibiliser aux pratiques et aux métiers de la recherche ;
- Atteindre un véritable grand public en proposant une rencontre avec les chercheurs dans l'espace public ;
- Mettre en lumière les processus de découverte, les environnements de la recherche et leurs enjeux.

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer à Aix-Marseille Université des subventions d'un montant de :

- 6 000 euros pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs – MGDIS n°5828, soit 10.24% du budget prévisionnel de l'action ;
- 3 000 euros pour l'organisation du Souk des Sciences – MGDIS n°5984, soit 35,29% du budget prévisionnel de l'action.

Le montant total de subventions du présent rapport se porte à 9 000 euros, réparti entre 2 événements de culture scientifique portés par Aix-Marseille Université.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole de soutenir les acteurs de l'enseignement supérieur et de recherche pour leurs actions qui favorisent la promotion de l'activité et de la culture scientifique auprès d'un large public, et contribuent ainsi à l'attractivité et la notoriété des métiers scientifiques et techniques ;
- Qu'il convient d'apporter un soutien aux acteurs qui organisent ces événements.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées, dans le cadre du soutien à l'organisation d'événements de culture scientifique, des subventions de fonctionnement spécifiques d'un montant total de 9 000 euros au profit d'Aix-Marseille Université, pour l'organisation de deux événements comme suit :

- « Nuit européenne des chercheurs » : 6 000 euros ;
- « Souk des sciences » : 3 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée conclue avec Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, article budgétaire 657382, fonction 67.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EES.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER